
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 09 avril 2015

L'an deux mille quinze et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Véronique RIVAULT, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

Représentés: Gaétan MARTENOT par Véronique RIVAULT
Jean-Jacques PINTADO par Benjamin VAN BERGEN

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Carole CLEMENCET

PLU - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES - DE 2015 017

La commission urbanisme rappelle que la commune a adhéré à un groupement de commande en vue de la sélection d'un bureau d'étude qui sera chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration de son document d'urbanisme.

Le groupement de commande a engagé à cet effet une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La commission d'analyse des candidatures et des offres, après avoir examiné les propositions conformément aux dispositions du règlement de la consultation a établi un classement dont il ressort que le cabinet Berthet Liogier Caulfuty est le mieux disant

Aussi, le conseil municipal décide :

- de retenir la proposition du cabinet Berthet Liogier Caulfuty (offre de base + tranche conditionnelle1) pour un montant de :

		ARCENANT	ECHEVRONNE	FUSSEY	MAREY LES FUSSEY	VOSNE ROMANEE
BERTHET LIOGIER CAULFUTY	BASE	25 200.00 €	24 700.00 €	12 500.00 €	19 800.00 €	25 200.00 €
	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	4 800.00 €	4800.00 €	4800.00 €	4 800.00 €	4 800.00 €
	TOTAL	30 000.00 €	29 500.00 €	17 300.00 €	24 600.00 €	30 000.00 €

- d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché.

VOTE DES TAXES - DE 2015 018

Le Conseil Municipal après délibération décide de ne pas modifier les taxes pour l'année 2015, les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation : 10.49 %

Taxe foncière (bâti) : 21.97 %

Taxe foncière (non bâti) : 30.41 %

POINT SUR LES TRAVAUX

- Lavoirs : Les travaux avancent bien, la charpente arrivera prochainement. La route du chemin de la Source est accessible en roulant au pas.
- Salle des fêtes : L'installation d'une cuve gaz sera faite prochainement afin d'alimenter le matériel de la cuisine.

DEGRADATIONS SALLE DES FETES

De nouvelles dégradations sur les châteaux et le toit de la salle des fêtes ont été constatées, la remise en état aura lieu prochainement. Il est envisagé d'installer une clôture afin d'empêcher l'accès au toit.

AIRE DE JEUX

La clôture de l'aire de jeux sera remise en état prochainement.

FLEURISSEMENT

Le fleurissement communal sera effectué par le conseil municipal et éventuellement les habitants qui souhaiteraient s'associer à cette activité.

SITE INTERNET

Les habitants qui le souhaitent pourront donner leur adresse mail en mairie afin de recevoir des alertes lors de mise à jour importante du site internet communal.

DOSSIER SECURITE ROUTIERE

Les tests réalisés avec le radar installé sur la rue Valentin Guillemot sont les suivants :

70 % d'excès de vitesse en sortie avec ou sans le radar en fonction

60 % d'excès de vitesse en entrée avec radar éteint

58 % d'excès de vitesse en entrée avec radar actif.

Au vu du coût d'un radar pédagogique avec logiciel de suivi et panneaux solaires (3800 €) et des résultats peu probants pendant cette période d'essai d'un mois, il s'avère inutile de réaliser cette installation.

Pour ce qui concerne l'installation d'un aménagement de sécurité destiné à faire ralentir les véhicules, nous sommes toujours dans l'attente de l'avis du Conseil Départemental. Une décision sera prise dès retour des services départementaux.

RETROCESSION DE CHEMIN

L'Association Foncière souhaite rétrocéder une partie du chemin de la Combe Naudon à la commune. Le Conseil Municipal reporte ce sujet à une prochaine réunion afin de répondre à plusieurs questions concernant les conséquences de cette rétrocession.

QUESTIONS DIVERSES

- Course : notre commune accueillera le 8ème marathon relais des Hautes Côtes le samedi 6 juin 2015.
- Projets ACAHN : Mme RATEL nous a présenté les projets de l'association pour cette année. Lors des journées archéologiques le 21 juin, un concert sera donné au site gallo romain par Rachel Thibault, si le temps n'est pas propice, le concert sera donnée à l'Eglise avec l'accord du prêtre de notre paroisse. Le 20 septembre 2015, une animation sera proposé en rapport avec le thème choisi des journées du patrimoine.
- Dégradation chemin forestier dit des 4 chemins : Des dégâts ont été faits lors de la sortie du bois par les forestiers dans une période pluvieuse. L'ONF sera contactée pour signaler ce problème. Les entreprises intervenantes seront contactées pour remettre en état le chemin.

- Mais : Il est rappelé qu'un arrêté permanent a été pris pour interdire tout rassemblement dans la nuit du 30 avril au 1er mai. L'arrêté sera affiché dans les panneaux municipaux.